

REPUBLIQUE TUNISIENNE

TUNIS, le 13 mars 1969

SECRETARIAT D'ETAT A
L'EDUCATION NATIONALE

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIREN° 200
.....D2/2Dà
Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements
de l'Enseignement du Second Cycle
S/C de Messieurs les Directeurs Régionaux

- / -

O B J E T : Intégration dans le cadre des surveillants généraux 2ème catégorie
Confirmation dans le cadre des surveillants généraux 1ère catégorie

- / -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les commissions chargées de donner leur avis sur :

- 1°) L'intégration de certains fonctionnaires dans le grade de surveillants généraux de 2ème catégorie (1)
- 2°) L'intégration des surveillants généraux de 2ème catégorie dans le grade des surveillants généraux de 1ère catégorie (2)
- 3°) La titularisation des fonctionnaires intéressés dans les grades de surveillant général de 1ère catégorie et de surveillant général de 2ème catégorie doivent se réunir incessamment.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir faire remplir par les fonctionnaires sus-visés de votre établissement satisfaisant aux conditions requises, les imprimés ci-joints que vous adresserez, dans les délais les meilleurs, et en tout cas avant le 25 Mars 1969, accompagnés de votre avis circonstancié et d'une note chiffrée de zéro à vingt, à la Direction Régionale dont vous relevez. MM. les Directeurs Régionaux renverront ensuite, après y avoir porté leur avis, les imprimés en question, à la Direction de l'Administration Scolaire (Division du Second Cycle).

Je vous rappelle que, conformément à l'article 47, du décret n° 61-287 du 18 Août 1961, fixant le statut des personnels communs aux divers ordres d'enseignement, les surveillants généraux de 2ème catégorie sont recrutés après avis d'une commission dont la composition est fixée par arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, par priorité et dans l'ordre :

- 1°) - Au choix parmi les professeurs adjoints titulaires ou, pour les collèges d'enseignement secondaire professionnel seulement, parmi les professeurs techniques adjoints titulaires.

(1) La composition de la commission consultative prévue par l'arrêté du 2 Novembre 1961, doit être modifiée pour tenir compte des modifications de structures intervenues au sein de l'Administration de l'Education Nationale.

La réunion de cette commission ne peut donc intervenir qu'une fois réalisées les modifications en question par un arrêté à publier au Journal Officiel, ceci n'empêche pas de préparer d'ores et déjà les candidatures en vue de la réunion de la dite commission.

(2) L'intégration dans le grade des surveillants généraux de 1ère catégorie des fonctionnaires appartenant à celui des surveillants généraux de 2ème catégorie ainsi que la titularisation dans les grades est subordonnée à l'avis de la commission Administrative Paritaire.

.../...

2°) - Parmi les candidats titulaires de deux certificats d'études supérieures au moins, comptant 5 ans de service dans l'enseignement et âgés de 28 ans au minimum.

3°) - Au choix parmi les instituteurs titulaires comptant au minimum 5 années de service et ayant obtenu à leur dernière inspection une note égale à 16/20 au moins et pour les collèges secondaires professionnels seulement, parmi les maîtres d'enseignement technique et les instructeurs techniques titulaires remplissant les mêmes conditions.

Pour les fonctionnaires chargés, dans les collèges agricoles, des fonctions de surveillants généraux, des instructions ultérieures préciseront les modalités statutaires afférents à leur intégration dans le grade.


A. BEN SALAH

CONFIRMATION DANS LE CADRE DES
SURVEILLANTS GENERAUX DE 1ERE CATEGORIE

NON ET PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

DATE DE VOTRE PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE SURVEILLANT GENERAL :

DATE DE VOTRE INTEGRATION DANS LE CADRE DES SURVEILLANTS GENERAUX DE 1ERE CATEGORIE :

ANCIENNETE AU 1.10.68 EN QUALITE DE SURVEILLANT GENERAL DE 1ERE CATEGORIE.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTION ACTUELLE :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

AVIS DU DIRECTEUR REGIONAL :

PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE :

CONFIRMATION DANS LE CADRE DES
SURVEILLANTS GENERAUX DE 2EME CATEGORIE

NOM ET PRENOM
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
DATE DE LA 1ERE NOMINATION EN QUALITE DE SURVEILLANT GENERAL:
DATE D'INTEGRATION DANS LE CADRE DES SURVEILLANTS GENLRAUX DE 2EME CATEGORIE
.....
ANCIENNETE AU 1.10.68 EN QUALITE DE SURVEILLANT GENERAL DE 2EME CATEGORIE : ..
.....
ETABLISSEMENT D'AFFECTION ACTUELLE :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS DU DIRECTEUR REGIONAL :
.....
.....
.....
.....
.....

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE :
.....
.....
.....
.....
.....
